

Publics visés : Acteurs PRAP 2S* titulaire du certificat délivré par une entité habilitée.

*Sanitaire et Médico-Social

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis acteur : Pouvoir justifier du certificat Inrs PRAP 2S en cours de validité.

Pré-requis vivement conseillé dans le référentiel Inrs : Nous consulter

Formation du dirigeant ou de son représentant en tant que pilote du projet de prévention.

Objectif : Maîtriser des compétences pour initier et développer un projet de prévention et manager la santé et la sécurité au travail

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi. (ALM)

Contenu :

- Retour sur le rôle et les attendus de l'acteur PRAP et les acteurs internes et externes de la prévention
- Rappel des notions, définitions de prévention des risques professionnels.
- L'analyse de situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans le secteur sanitaire et social.
- La mise en œuvre du schéma décisionnel ALM en accompagnant à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de l'aidant.
- Les déplacements naturels du patient.
- Les propositions de pistes d'améliorations (humain, organisationnel et technique).

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur titulaire du certificat « Formateur PRAP 2S avec module complémentaire ALM » et expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002).
Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 journées consécutives ou non.

Nombre de participants maxi : 10

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis : Mises en situations et épreuves certificatives (ALM+PRAP2S).

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur PRAP 2S ».

Validité du certificat : 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.